ZOOM
A propos de toxicomanie en région lausannoise
Nº 8 Mai 1999
Rue Enning 1
1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 3236058
e-mail: relier@bluewin.ch

La santé en milieu carcéral

Dans le canton de Vaud, la population carcérale s'élève à environ 2000 personnes, dont un quart de toxicomanes qui utilisent des drogues par voie intraveineuse. Une étude très documentée vient de paraître, produite par le SMPP (Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire du canton de Vaud): la santé des détenus y est décrite comme un problème préoccupant, d'abord parce que ces derniers sont, statistiquement, en moins bonne santé physique et psychique (mortalité par overdoses et suicides 8 fois supérieure au reste de la population), ensuite parce que les risques propres au milieu carcéral les exposent, plus qu'ailleurs, aux maladies.

Les pratiques d'injection situent les détenus toxicomanes comme une population à haut risque. Les drogues illégales pénètrent en prison et la pratique révèle l'impossibilité d'en bloquer l'accès. D'où le danger de contamination des virus du sida et des hépatites B et C par voie sanguine. Même problème avec les tatouages qui s'effectuent sans matériel stérile.

Autre risque cité, les contacts homosexuels (vecteur de contamination pour toutes les maladies sexuellement transmissibles), une réalité dont on connaît l'existence mais dont on mesure mal les dimensions parce que le silence pèse.

Pratiques sexuelles clandestines, consommation de drogues illégales, sévèrement réprimée lorsqu'elle est prise sur le fait, ces comportements à haut risque sont au cœur de l'action de prévention sanitaire en milieu carcéral. Véritable gageure qu'une telle entreprise! Il lui faut tenir compte du silence et de l'interdit; partir de sa position paradoxale en contradiction avec la mission de l'institution pénitentiaire; gagner l'adhésion du personnel pénitentiaire, reconnaître son mandat, ses contraintes; obtenir la confiance des détenus.

Comment parvenir à ces objectifs? Quelles conditions pour que l'action sanitaire et préventive puissent cohabiter avec le milieu carcéral? Les détenus ont-ils mesuré les risques qu'ils prenaient en s'injectant en prison? Petit tour d'horizon...

édito

Municipaux
Elus locaux
Policiers
Médecins
Travailleurs sociaux

Cette publication s'adresse à vous!

parole à...

Le ***docteur Gravier*** *est responsable du SMPP. Nous lui avons demandé quel bilan il tirait de l'étude réalisée dans son service et quelles possibilités d'action elle laissait entrevoir.*

Dr. Gravier – Tous les points de vues concordent pour estimer que le milieu carcéral est un milieu à haut risque. Néanmoins aucune étude à ce jour ne permet de donner une image suffisamment fiable du risque infectieux sur l'ensemble d'une population pénale en tenant compte des différents types d'établissements et de régimes pénitentiaires.
L'étude pilote que nous avons réalisée avec Anne Iten dans une prison préventive du canton de Vaud sur un collectif de trente détenus confirme la faisabilité d'une telle étude qui s'intéresse aux conduites à risque à travers la passation d'un questionnaire et à l'étude anonyme des indicateurs d'infection dans le sang des détenus ayant accepté de répondre au questionnaire.
Nous avons surtout été confrontés à des difficultés d'ordre technique : traduction du questionnaire en de nombreuses langues, difficultés à pratiquer une prise de sang (mauvais état des veines) obligeant à recourir à un prélèvement capillaire.
Nous avons été très agréablement surpris par la bonne collaboration autant des détenus que du milieu pénitentiaire. Ce qui prouve qu'une démarche qui respecte les dimensions éthiques de la recherche (consentement éclairé, anonymat, mais aussi respect de l'institution) autant que les critères scientifiques est possible en prison.

Rel'ier – Quels sont les principaux constats que fait ressortir l'étude ?

Dr. Gravier – L'étude de ce collectif pilote comportant une forte proportion de toxicomanes confirme la réalité du risque infectieux en particulier en ce qui concerne l'hépatite C. C'est même l'un des principaux enseignements.
Par ailleurs, elle met en évidence l'existence de comportements à haut risque dans un milieu (détention préventive) que l'on pensait plus protégé que d'autres régimes d'incarcération. Ce constat témoigne de l'urgence à développer et à intensifier les actions de prévention déjà existantes et à susciter le débat au sein de toutes les instances concernées (autorités judiciaires et pénitentiaires, mais aussi autorités sanitaires) pour diversifier ces actions.
En effet, malgré un certain nombre d'expériences et d'essais visant à permettre une meilleure prévention, il n'existe pas à l'heure actuelle dans les prisons suisses, une prévention suffisamment systématique pour s'adresser à la majorité des détenus à risque.

Rel'ier – Comment expliquez-vous cette difficulté à mieux systématiser une action de prévention ?

Dr. Gravier – La bonne acceptabilité d'une telle démarche de prévention au sein du milieu carcéral se conjugue difficilement, on le sait, avec l'efficacité qu'elle devrait viser en raison du caractère contradictoire des messages délivrés et des limitations liées aux cadres légaux et réglementaires ainsi qu'aux moyens disponibles. La prévention doit cependant être le fait avant tout du personnel travaillant dans les prisons ce qui implique prise de conscience et formation à tous niveaux.
La possibilité de mener une action de prévention systématique s'adressant à l'ensemble des détenus et permettant de délivrer un message de prévention personnalisé accompagné de la distribution de préservatifs et de matériel de désinfection existe cependant dès à présent *(voir encadré p.4)*. Cette faisabilité doit toutefois être nuancée par la difficulté rencontrée pour maintenir à long terme de telles actions en l'absence de moyens spécifiquement dévolus à cette dimension au sein des équipes.
Nous nous proposons donc d'étendre l'étude épidémiologique à l'ensemble des détenus incarcérés dans les prisons vaudoises, ce qui permettrait d'observer un collectif de plus de cinq cent détenus et de nous adresser aussi aux détenus des prisons genevoises et valaisannes. Nous envisageons aussi de développer et d'intensifier les actions de prévention en fonction des moyens qui nous seront attribués, des possibilités que nous aurons à disposition et de la diversité des réalités pénitentiaires. Une telle démarche est aussi indissociable d'une démarche évaluative que nous comptons aussi mener.

Romain *a bien voulu nous donner un aperçu de son expérience en milieu carcéral, comme détenu toxicomane, consommant quand il pouvait et comme il pouvait. Témoignage.*

En prison, ***Romain*** a passé par tous les régimes, préventive, exécution des peines, semi-liberté. Il raconte qu'il y a toujours connu l'héroïne, avec des arrivages, certes irréguliers, mais parfois relativement importants, répartis ensuite entre les différents détenus. S'il a toujours été possible de faire passer de l'héroïne, quitte à prendre des risques importants, c'était beaucoup plus difficile avec les seringues. Les souvenirs qu'il évoque remontent à quelques années et montrent l'évolution qui commençait à s'amorcer. En 1993, au Bois-Mermet: il partage une cellule avec 3 autres détenus, tous toxicodépendants. Il est déjà séropositif et le sait, ses compagnons le savent aussi. Ils nettoient la seringue avec les moyens du bord: eau chaude, crème à raser. L'accès aux seringues est parfaitement hasardeux et dépend de circonstances exceptionnelles. Lors d'un contrôle médical au CHUV, il obtient du médecin, dans le dos des gardiens, 4 seringues propres… Plus tard, en section ouverte aux EPO: les contacts avec les détenus jouissant d'une semi-liberté permettent une certaine marge de manœuvre. Il a accès à des seringues usagées qu'il peut échanger contre un peu de poudre et qui sont ensuite réparties entre d'autres détenus. Anticipant une fouille générale *(«il y a des signes qui ne trompent pas, une certaine nervosité chez les gardiens…»)*, il planque son lot de quinze seringues dans le champ où il travaille, pour les récupérer une fois l'alerte passée. Il souligne que les détenus sont prêts à tout pour disposer de seringues et se souvient des vols commis à la Vacherie (la ferme des EPO), seringues destinées aux cochons du domaine, aiguilles prévues pour les chevaux. Du fait qu'il est HIV positif, il est régulièrement suivi par le service médical, à cette époque encore rattaché administrativement à la prison. Il porte sur les bras, les traces d'injection récentes ou passées. Avec six autres détenus, séropositifs comme lui, il participe à une discussion sur des ouvertures possibles dans un but de prévention sanitaire. La désinfection des seringues, l'accès à du matériel propre y sont évoqués. Au moment de l'interview, il ignorait si ces perspectives avaient été réalisées ou non, et comment. Imaginant ce scénario possible, il relève qu'un gros travail consisterait sans doute à rassurer les détenus, toujours méfiants à l'égard des surveillants.
Evoquant les préservatifs à disposition dans la salle d'attente, il achève son propos sur une note sarcastique: *les préservatifs, on se demandait pourquoi il y en avait parce qu'à l'époque, les visites intimes n'étaient pas encore autorisées.*
Pratiques clandestines, pratiques interdites, les unes comme les autres comportant des risques graves pour la santé. La démarche de prévention sanitaire en prend acte.

Quelques données *en bref*

Depuis 1995 le SMPP (Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire du canton de Vaud) propose un service médical unique pour l'ensemble des prisons vaudoises. Rattaché au Département de la santé et de l'action sociale, il est indépendant des autorités pénitentiaires sur le plan administratif: le secret médical y est donc garanti, ce qui devrait autoriser les détenus à parler en toute confiance. Le SMPP dispense des soins et promeut un programme de prévention.

Des soins

Les bases de traitement des toxicomanes dans les prisons vaudoises sont les suivantes:

- **En détention préventive,** lorsque le détenu est déjà sous cure de méthadone, un sevrage dégressif est envisagé, au cas où la détention devrait se prolonger au-delà de deux mois; si l'incarcération s'annonce brève, la cure de méthadone sera poursuivie à des doses voisines de celles du médecin traitant à l'extérieur, de façon à assurer la continuité à la sortie.
- Les sorties de prison non prévues (libérations provisoires ou à la barre lors du procès, décidées par le juge d'instruction ou les juges ou présidents des tribunaux) sont un problème propre à la préventive: lorsqu'elles surviennent de façon imprévisible, elles ne permettent pas de préparer la sortie. Cela remet en question la mise en place d'un dispositif de soins à l'exté- →

1997	Lonay	La Croisée	Bois-Mermet	EPO	Total
Nombre total de détenus	304	843	752	320	1947
Nombre de détenus suisses	134	300	217	132	685
Toxicomanes					
Hommes	29	195	160	88	379
Femmes	92	–	–	–	86
Total	121	195	160	88	465
Nombre de détenus ayant bénéficié d'un traitement de sevrage (avec prescription de médicaments)	36	56	48	5	21
Nombre de patients sous méthadone (poursuite de cure ou sevrage dégressif)	49	85	49	19	192

NB: un détenu peut avoir été incarcéré à plusieurs reprises dans l'année ou avoir été admis dans plusieurs établissements successifs, ce qui explique que le nombre d'individus figurant au total soit inférieur à la somme des différentes colonnes.

Source: Epidémiologie et prévention des infections dans les prisons de Suisse romande, (pages 21 à 23).

Quelques données *en bref*

→ rieur; ou bien la poursuite de la cure de méthadone se trouve provisoirement interrompue.

● **En exécution de peine,** les toxicomanes bénéficient d'un soutien médical ou psychiatrique, de la poursuite de la cure de méthadone (en cas d'incarcération brève) ou de la reprise de la cure avant la sortie: la préparation à la sortie fait l'objet d'une préparation particulière soit avec les structures d'accueil, soit dans un suivi ambulatoire préparé avec les différents interlocuteurs du réseau.

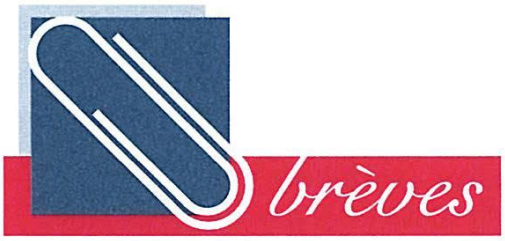

PROJET «PRISONS» DE LA CoRom
Contact: CoRom
Bastien Scheder,
021 3118180

La ***co***ordination ***rom***ande des antennes de l'Aide Suisse contre le Sida élabore un projet de prévention dans les prisons de Suisse romande. Une journée de formation s'est tenue le 21.01.99; l'intérêt des nombreux participants (50) a démontré son utilité. La CoRom conceptualisera une box de prévention à l'intention des détenus avant de démarrer son plan de travail sur le terrain. Elle sera présente au «3e séminaire européen sur le VIH et les hépatites dans les prisons».

SMPP
Av. de Sévelin 18
021 6264272
Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire
Suivi médical des détenus en préventive et en exécution des peines.

Un programme de prévention

Une pharmacie personnelle contenant un flacon de solution antiseptique (jodoplex), des tampons de cellulose, de la pommade Vitamerfen, des pansements rapides, des préservatifs, un dépliant explicatif en 9 langues est distribuée à chaque nouvelle entrée. Le mode de désinfection des seringues figure sur un schéma explicatif. Cette distribution a pu débuter de façon systématique dans le courant 1997 au Bois-Mermet et aux EPO, et l'année suivante à la prison de la Tuilière. Cela n'a pas été possible dans les deux autres prisons vaudoises de Vevey et de la Croisée (140 places au total), faute de personnel.

Cet acte apparemment simple a été longuement préparé. Tout d'abord le personnel soignant a été formé. La présentation de la pharmacie, les questions que cela allait susciter ont été discutées, notamment le rappel que la présence de désinfectant et d'un mode d'emploi relatif aux seringues n'annule en rien l'interdit de consommation et les sanctions qui en découlent.

Même démarche auprès des surveillants avec qui les raisons du secret médical ont été longuement discutées; ces rencontres ont aussi permis de mieux renseigner les surveillants sur les conditions de transmissions des maladies infectieuses et de leur proposer la création d'un service de médecine du personnel pénitentiaire.

Et pour terminer, auprès des détenus: beaucoup de questions autour des hépatites, mal connues; un accueil mitigé des préservatifs, des questions quant à leur usage…

IMPRESSUM

REL'IER: RELais Information Et Réseau
Rue Enning 1 ● 1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 3236058 ● e-mail: relier@bluewin.ch
Résponsables de la publication: Anne Dentan, Geneviève Ziegler
Graphisme: Fabio Favini
ZOOM est financé par la Ville de Lausanne

Bloc notes

Entre consommation et prévention: quels repères dans un monde de contradictions?
8 juin à Yverdon
Colloque romand FIL ROUGE

Violences familiales et addictions
10-11 juin à Yverdon
ARIA

Enjeux éthiques et facteurs de réduction des risques
13-14-15 juin à Yverdon
ARIA

Modèles et approches dans le domaine des toxicodépendances
21-23 juin
FORDD

Relation thérapeutique sous contrainte
27 septembre à Yverdon
ARIA

Pour toutes ces formations, renseignements:
ARIA/GREAT: 024 4263434
E-mail: great.aria@span.ch

13 juin: votation sur l'AFU!

Livres, rapports

Epidémiologie et prévention des infections dans les prisons de Suisse romande,
Anne Iten, Bruno Gravier, OFSP, Commission de contrôle et de recherche sur le Sida, no 7246, mars 1999.

Evaluation de suivi de la prévention et de la toxicomanie dans les établissements pénitentiaires de Hindelbank,
Hirsbrunner et alii, OFSP, 1997.